



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX – ANNEE 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée dans son article 6,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment son article 6 abaissant le quorum au tiers des membres en exercice présents et permettant à chaque conseiller d'être porteur de deux pouvoirs,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre de la restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant au service et y compris lorsque une modulation est appliquée,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2009 portant sur le barème des tranches des quotients familiaux,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017-10-082 du 19 octobre 2017 instituant le calcul du taux d'effort pour les tarifs des prestations scolaires et périscolaires calculés sur le quotient familial,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018-05-036 du 31 mai 2018 instituant le calcul du taux d'effort pour les tarifs du conservatoire calculés sur le quotient familial,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018-12-134 du 20 décembre 2018 modifiant les tarifs des concessions du cimetière communal et prévoyant leur révision annuelle selon l'indice trimestriel du coût de la construction,

Considérant qu'il est proposé d'appliquer une augmentation selon l'évolution constatée sur 12 mois de l'indice le plus approprié à la prestation proposée,

Considérant que le pourcentage d'augmentation de cet indice sera appliqué selon le mode de calcul des tarifs, soit sur le taux d'effort, soit sur les valeurs desdits tarifs de l'année dernière,

Considérant que pour les tarifs de la Petite Enfance, le montant des ressources plancher et plafond est déterminé par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ainsi que l'évolution des taux d'effort qui sont annexés aux règlements intérieurs des crèches.

Considérant le passage au taux d'effort pour l'accueil des enfants ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sur la pause méridienne (panier repas),

Considérant la refonte pour la billetterie culturelle selon trois tarifs : plein tarif, tarif réduit et tarif unique pour certains spectacles,

Considérant l'harmonisation de la redevance annuelle d'occupation commerciale sur les emplacements réservés aux stations de vélos électriques avec les tarifs pratiqués sur le territoire de l'agglomération,

Considérant la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

Considérant la présentation en Commission municipale du 12 novembre 2020,

Considérant le rapport de Madame Michèle BOULANGER,

Le Conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'actualisation des tarifs des services municipaux pour l'année 2021 comme suit :

ADMINISTRATION GENERALE				
Livre « Villebon-sur-Yvette, notre histoire »	Simple : 13,90 €		Numéroté : 18,00 €	
Livre « Villebon, histoire de nos quartiers »	15,70 €			
Photocopies	A4 noir 0,20 €	A3 noir 0,40 €	A4 couleur 1,30 €	A3 couleur 2,65 €
DVD « Contes et Légendes de Villebon-sur-Yvette »	5,40 €			
Photographie numérique (format.jpg) issue de la photothèque de la Ville	1 €			
Location Salle des Foulons *	A l'heure : 27 €		A la journée : 160 €	
Caution location Salle des Foulons	55 €			

** Le principe de gratuité pour les associations Villebonnaises est maintenu. Concernant les demandes des syndicats de copropriété, trois gratuités par année sont accordées. Pour les sociétés, le tarif horaire ou journalier sera appliqué.*

Redevances de droits de stationnement et d'occupation :

Permis de stationnement pour les prestations suivantes :	Tarif unique par prestation
<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'échafaudage ou de palissade sur le domaine public au droit de la propriété, pour ravalement de façade (durée maximum de 15 jours à renouveler) • Installation d'échafaudage ou de palissade sur le domaine public au droit de la propriété, pour la réfection d'une toiture (durée maximum de 15 jours à renouveler) • Pose de benne à gravats sur le trottoir et/ou sur la chaussée (durée maximum de 5 jours à renouveler) • Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable...) (durée maximum de 5 jours à renouveler) 	20,80 €
Permis de végétaliser	Gratuit
Redevance mensuelle d'occupation marché communal	2,40 € le mètre linéaire
Redevance annuelle occupation commerciale sur emplacements réservés stations de vélos électriques	20 € mètre linéaire



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

CIMETIERE COMMUNAL

Concessions au Cimetière communal :

Concessions de terrain	
15 ans	216 €
30 ans	432 €

Concessions de case aux columbariums	
5 ans	176 €
10 ans	351 €
15 ans	527 €
30 ans	1 054 €

Taxes du caveau provisoire

les 15 premiers jours	24,25 €
par jour supplémentaire	2,30 €

CENTRE CULTUREL JACQUES BREL
SPECTACLES (à compter de la saison 2021-2022)

Spectacles	Plein Tarif	25 €
	Tarif réduit	15 €

Le tarif réduit s'applique aux familles nombreuses, aux personnes sans emplois, aux personnes à mobilité réduite, aux détenteurs de la carte Villebon Loisirs et Villebon Services.

Pour certains spectacles, un tarif unique est appliqué : 11 €

CINEMA SPECTACLES (à compter de la saison 2021-2022)

Tarif normal	6 €
Tarif réduit	3 €



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

LOCATION SALLE JACQUES BREL		
Location supérieure à 4 h	du lundi au jeudi	2 100 €
	du vendredi au dimanche	2 550 €
Location inférieure à 4 h	du lundi au jeudi	1 080 €
	du vendredi au dimanche	1 300 €
Personnel supplémentaire	Taux horaire	50 €
Location du hall d'entrée	Redevance journalière	125 €
Caution		300 €

MEDIATHEQUE		
Livres et périodiques, CD, DVD :	Villebonnais, salariés sur Villebon et résidents CPS : GRATUIT	Adulte Extra-Muros CPS : 30 € Jeune Extra-Muros CPS : 10,50 €
Photocopies	A4 Noir : 0,20 € A4 Couleur : 1,30 €	A3 Noir : 0,40 € A3 Couleur : 2,65 €

Remplacement de cartes à la médiathèque	
Jeunes	3 €
Adultes	5 €

SPORTS

A) Adhésion annuelle Ecole Municipale des Sports

	Tarif plancher Quotient 250	Taux d'effort	Tarif plafond Quotient 1550	Extra Muros
Ecole Municipale des Sports 2021-2022	10,22 €	0,0409	63,35 €	84,81 €
Participation à la sortie annuelle	Forfait de 10 €			



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

B) Redevances des installations sportives

Terrain honneur de football + 2 vestiaires (l'heure)	132 €
Terrain synthétique de football + 2 vestiaires (l'heure)	85 €
Mur d'escalade + 2 vestiaires (l'heure)	65 €
Gymnase + 2 vestiaires (l'heure)	65 €
Salle spécifique + 2 vestiaires (l'heure)	65 €
Petit terrain en schiste + 2 vestiaires (l'heure)	45 €
Foyer des sportifs (l'heure)	30 €
Salle de réunion (l'heure)	25 €
Forfait annuel terrain synthétique (2 h hebdomadaires)	1 250 €
2 vestiaires supplémentaires (l'heure)	25 €
Supplément pour éclairage public (l'heure)	25 €
Ticket mini-golf (la partie)	4 €
Tennis 1 court/heure	25 €

1 gratuité par association sportive Villebonnaise pour l'organisation d'une manifestation au profit d'un tiers (comité, ligue...) puis pour les suivantes (exprimé en pourcentage du prix public) :

Seconde demande	50 %
Troisième demande	75 %
Au-delà	100 %

C) Chalet de Villiers location 24 heures

Particuliers Villebonnais	440 €
Personnel communal (Vendredi, Samedi, Dimanche & jours fériés)	250 €
Personnel communal (Mardi, Mercredi, Jeudi)	205 €
Entreprise Villebonnaise	755 €
Caution (Dégâts, annulation)	380 €
Caution (Remise en propreté)	170 €



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

COMMUNICATION

A) Tarifs des insertions publicitaires dans le magazine municipal « Vivre à Villebon »

REFERENCE	FORMATS MODIFIÉS	TARIF T.T.C.
Module 1	L 90,5 mm x H 37,5 mm	100 €
Module 2	L 90,5 mm x H 80 mm	202 €
Module 3	L 187 mm x H 120 mm	505 €
3ème de couverture	L 200 mm x H 260 mm	1 382 €
4ème de couverture	L 200 mm x H 260 mm	1 445 €
Modification ultérieure		52 €

Pour les annonceurs s'engageant sur 4 insertions durant l'année civile, une remise de 8 % sera appliquée sur la quatrième insertion.

Ces tarifs comprennent la création de la première maquette. Tout contrat retourné en Mairie de Villebon-sur-Yvette, dûment revêtu de la signature de l'annonceur devra être honoré jusqu'à son terme. Toute annulation sera considérée comme une rupture de contrat et donnera lieu à facturation jusqu'au terme de celui-ci.

B) Tarifs des insertions publicitaires dans le guide municipal

REFERENCE	FORMATS	IMPRESSION EN QUADRI	TARIF T.T.C.
GA	5,8 cm x 12,5 cm - 1/3 de page	4 couleurs	247 €
GB	9 cm x 12,5 cm - 1/2 de page	4 couleurs	377 €
GC	19 cm x 12,5 cm - 1 page	4 couleurs	522 €
GD	19 x 12,5 cm 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} de couverture	4 couleurs	955 €
GE	19 x 14 cm 4 ^{ème} de couverture	4 couleurs	1 156 €

Ces tarifs comprennent la création de la maquette.

Tout contrat retourné en Mairie de Villebon-sur-Yvette, dûment revêtu de la signature de l'annonceur devra être honoré. Toute annulation sera considérée comme une rupture de contrat et donnera lieu à facturation.



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

LU DOTHEQUE

QF	TARIFS Adhésion semestrielle de date à date	TARIFS Adhésion annuelle de date à date
Z	C.C.A.S.	C.C.A.S.
A	9,45 €	14,25 €
B	11,80 €	17,70 €
C	14,15 €	21,25 €
D	16,50 €	24,75 €
E	18,85 €	28,25 €
F	21,25 €	31,90 €
G	23,60 €	35,40 €
H	25,90 €	38,85 €
I	28,35 €	42,50 €
J	30,70 €	46,10 €
K	33,05 €	49,60 €
L	35,40 €	53,10 €
M	37,70 €	56,60 €
N	40,10 €	60,15 €
P	43,95 €	66,00 €
X	47,20 €	70,85 €

L'adhésion annuelle ou semestrielle couvre toute la famille. Les prêts et emprunts sont gratuits. Pendant les vacances scolaires une adhésion à la semaine est possible sans prêt de jeux au tarif unique de 4 € la semaine.

Pour les organismes ou associations :

Par semestre	116 €	Pour l'année scolaire (septembre à juin)	195 €
---------------------	-------	---	-------



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

TARIFS MUNICIPAUX AVEC TAUX EFFORT

PETITE ENFANCE

Calcul selon le taux d'effort de la Prestation de Service Unique appliquée aux ressources de l'année N-2 du foyer, encadrées par un plancher et un plafond définis par la CAF.

Un forfait annuel de 15 € pour frais de dossier est appliqué une fois par an au moment de la signature ou du renouvellement du contrat conformément aux règlements intérieurs des crèches multi-accueil collectives et de la crèche familiale.

SCOLAIRE – PERISCOLAIRE

	Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond	Tarif extra-muros
Temps du midi Restauration scolaire	1,28 €	0,00471	7,29 €	8,02 €
Temps du midi Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)	0,78 €	0,00124	1,92 €	2,12 €
Centre de loisirs mercredi matin avec restauration	3,20 €	0,00909	14,09 €	15,50 €
Bouge Ta Ville, Centre de Loisirs, journée complète avec restauration	4,08 €	0,01136	17,62 €	19,38 €
Bouge Ta Ville, demi-journée sans restauration	1,60 €	0,00444	6,88 €	7,57 €
Participation séjours et sorties Bouge Ta Ville	Quotient 250 x taux effort	(75 % du Coût de la prestation) / 1 550	75 %	100 %
Participation séjours et classes de découverte Pôle Enfance Education	Quotient 250 x taux effort	(75 % du Coût de la prestation) / 1 550	75 %	100 %

Pour l'ensemble de ces prestations, la réservation est obligatoire. Les tarifs sont majorés de 50 % en cas de non-respect des délais de réservation.

Toute réservation non annulée dans les délais, sera facturée.

Pour les enfants étant dans l'impossibilité de prendre leur repas au Centre de Loisirs ou à Bouge Ta Ville, le prix de la restauration sera déduit du tarif de la prestation.



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

Le Centre de Loisirs ou Bouge Ta Ville pourront exceptionnellement organiser des animations (veillées, nuitées et petit déjeuner) dans l'enceinte du Centre de Loisirs du Bois des Gelles ou du Centre Sportif Saint-Exupéry. Cette activité sera facturée en complément de la journée du Centre de Loisirs ou Bouge Ta Ville à hauteur de 50 % du prix de journée.

Pour le personnel communal, le prix du repas est facturé à hauteur de **3 €**.

Pour les commensaux prenant leur repas au sein des restaurants municipaux, le prix de la restauration est facturé à hauteur du quotient 1000, soit **4,71 €**.

Frais de scolarité : participations de la Commune hors convention

Elèves du 1 ^{er} degré	640 €
Enseignements spécialisés	1 032 €

Le principe de réciprocité sera mis en place avec les communes qui acceptent de signer une convention sur la base d'un accord amiable.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR A L'UNITE

	Montant plancher	Taux d'effort	Montant plafond	Montant pour les extra-muros
Accueil périscolaire du matin	0,78 €	0,00124	1,92 €	2,12 €
Accueil périscolaire du soir avec goûter	1,53 €	0,00195	3,02 €	3,32 €

Pour les garderies, la réservation est obligatoire.

Les tarifs sont majorés de 50 % en cas de non-respect des délais de réservation.

Toute réservation non annulée dans les délais, sera facturée.

ETUDES ET ETUDES GARDERIE – TARIF MENSUEL (INSCRIPTION ANNUELLE)

	Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond	Tarif extra-muros
Etudes 2 soirs fixes	7,49 €	0,01689	26,18 €	28,81 €
Etudes 3 soirs fixes	10,40 €	0,02204	34,16 €	37,58 €
Etudes 4 soirs	13,77 €	0,02601	40,32 €	44,36 €
Etudes Garderie 2 soirs fixes	12,12 €	0,02206	34,19 €	37,61 €
Etudes Garderie 3 soirs fixes	16,83 €	0,02877	44,59 €	49,05 €
Etudes Garderie 4 soirs	20,82 €	0,03060	47,44 €	52,18 €



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°DEL 2020-11-099

CONSERVATOIRE ERIK SATIE (tarifs par trimestre)

Quotient familial	< 250 €	250 €	250.01 € à 850 €	850.01 € à 1250 €	1250,01 à 1550 €	>1550,01€	Extra-muros CPS	Extra muros hors CPS
Cours d'instrument avec formation musicale et ateliers (Cycle 1, 2 ou 3)	CCAS	28,72 €	0,1149 €	0,1309 €	0,1406 €	217,91 €	217,91 €	272,40 €
Eveil musical	CCAS	9,58 €	0,0383 €	0,0436 €	0,0469 €	72,64 €	72,64 €	90,80 €
Ateliers seuls	CCAS	9,58 €	0,0383 €	0,0436 €	0,0469 €	72,64 €	72,64 €	90,80 €
Formation musicale seule	CCAS	14,36 €	0,0574 €	0,0655 €	0,0703 €	108,96 €	108,96 €	136,20 €
Instrument supplémentaire	CCAS	14,36 €	0,0574 €	0,0655 €	0,0703 €	108,96 €	108,96 €	136,20 €
Parcours ados, adultes (sans formation musicale):	CCAS	14,36 €	0,0574 €	0,0655 €	0,0703 €	108,96 €	108,96 €	136,20 €
Parcours adapté handicap	CCAS	14,36 €	0,0574 €	0,0655 €	0,0703 €	108,96 €	108,96 €	136,20 €
Parcours personnalisé sous contrat	CCAS	14,36 €	0,0574 €	0,0655 €	0,0703 €	108,96 €	108,96 €	136,20 €
Usager participant à l'OSV ou Villebon Music Band *	CCAS	14,36 €	0,0574 €	0,0655 €	0,0703 €	108,96 €	108,96 €	136,20 €

* ou 50 % du tarif applicable en fonction du parcours choisi.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

A Villebon-sur-Yvette, le 20 novembre 2020

Dominique FONTENAILLE
Maire de Villebon-sur-Yvette



■ Affiché du 23 novembre 2020 au 24 janvier 2021